



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 21 octobre 2009
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère

2.5

6^{ème} MODIFICATION DU POS DE ROUFFIAC-TOLOSAN

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre à quinze heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel CARASSOU Stéphane CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COHEN Pierre COQUART Dominique De FALETANS Gilles DUHAMEL Thierry GARRIC Amapola GERMAIN Louis GOIRAND Philippe GRIMAUD Robert	GUILLOT René LOZANO Guy MATEOS Henri MAURICE Antoine MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri FAIVRE Claudia	REME Jean-Michel COHEN Jacques
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
MOYET Jean-Louis	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELLOUBET Nicole, représentée par M. BENYAHIA
BRISSONNET Jean-Louis, représenté par Mme GARRIC
CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN
CUJIVES Romain, représenté par M. MATEOS
ESCOULA Louis, représenté par M. ALEGRE
FABRE Jean-Michel, représenté par M. MORIN
FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL
MARQUIE Bernard, représenté par Mme ZINA-RAGGOUA
PY Dominique, représentée par M. CARRASSOU
VALETTE François-Régis, représenté par M. REME

Délégués titulaires excusés

COMMENGE Jean-Claude
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARLES Joseph
CARREIRAS Joël
CROQUETTE Martine
DESCLAUX Edmond
GUERIN Philippe
LANGE Régine
MARCIEL Alexandre
SIMON Michel

TOUCHEFEU Claude
DUCERT Claude
FOURNIER Denis
MANDEMENT André
SUAUD Thierry
SOTTIL Alain
PARDILLOS José
GUTH Catherine
DUPLANTE Pierre
FONTES André
MIRC Stéphane
SAVIGNY Thierry

Délégués suppléants excusés

MIGUEL Henri
GIL Danielle
ESPIC Xavier
LAVIGNE Christian
MOGICATO Bruno
RIEUNAU Guy
CASSAGNE Jean-Claude
BERAIL Bernard
DUFOUR Claude
CASSETTA Jean-Baptiste

FERRE Christian
DAUVEL Philippe
SERNIGUET Hervé
MORINEAU Christine
BOURG Jean-Claude
MICHEL Frances
SAINTE-MARIE Alain
GRIMBERT Georges
GEIL-GOMEZ Sabine
GUEGAN Raymond

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 38	Votants : 48
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 48

La commune de Rouffiac-Tolosan est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT. Par courrier en date du 30 juillet 2009, elle a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS), avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 septembre 2009 au 16 octobre 2009.

Le projet de modification du POS de Rouffiac-Tolosan a pour objet :

- Une reconfiguration du secteur 3NAc, destiné à l'accueil de résidence service pour personnes âgées, lieu-dit « Charlary », pour permettre l'urbanisation des surfaces toujours disponibles en les classant en secteurs 3NAb à vocation d'activités hôtelières, para hôtelières, de restauration, médicales, para médicales et touristiques.
- La création d'Emplacements Réservés (élargissement de chemin, aménagement de carrefour, aménagement d'équipements publics - cantine et équipements sportifs).

Le SMEAT relève que le nouveau règlement de la zone 3NA et notamment son secteur 3NAb, qui concerne plusieurs sites sur la commune, introduirait de nouvelles dispositions en termes d'occupations et utilisations du sol (hôtelières, para hôtelières, restauration, médical, para médical, tourisme) qui semblent contradictoires avec, d'une part, les activités recensées sur ces autres sites et, d'autre part, en rupture avec les grandes orientations d'aménagement mentionnées dans le POS actuellement opposable. Or ce nouveau règlement ne s'inscrirait pas dans le cadre de la politique communale de tendre vers une plus grande mixité des fonctions urbaines sur son territoire.

Il serait donc plus opportun : de reclasser les zones NA ayant fait l'objet d'un aménagement en zone U, et de prévoir une autre formulation du règlement pour les zones 3NA sur les espaces toujours disponibles.

Il est donc proposé que le SMEAT émette un avis favorable, sous réserve que la modification ne porte que sur un sous-secteur, à créer au sein de la zone 3NA, et ne conduise pas à modifier la vocation des autres secteurs de cette zone.

Le SMEAT rappelle par ailleurs, que les POS devront être mis en compatibilité avec le futur SCoT à la suite de son approbation.

**Le Comité Syndical,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en voir délibéré, décide :**

Article premier :

D'émettre un avis favorable sur le projet de 6^{ème} modification du POS de la commune de Rouffiac-Tolosan, sous réserve que la modification ne porte que sur un sous-secteur, à créer au sein de la zone 3NA, et ne conduise pas à modifier la vocation des autres secteurs de cette zone.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Rouffiac-Tolosan et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 06 novembre 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN